

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUN 2019**

Délibération
n° 2019.06.210

**Attribution d'une
subvention pour
l'étude sociologique
sur les conditions de
vie des auteurs et
autrices de bande
dessinée**

LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, José BOUTTEMY à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Guy ETIENNE à Michel GERMANEAU, Jeanne FILLOUX à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Philippe VERGNAUD à Danielle CHAUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER, Vincent YOU à André BONICHON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

**DELIBERATION
N° 2019.06.210**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ETUDE SOCIOLOGIQUE SUR LES
CONDITIONS DE VIE DES AUTEURS ET AUTRICES DE BANDE DESSINEE**

Le territoire de la ville d'Angoulême et de l'agglomération de GrandAngouleme est spécialisé dans le domaine de la bande dessinée. A ce titre, la concentration d'auteurs et d'autrices de bande dessinée est unique en France et en Europe.

Ce territoire a donc légitimement été choisi par le laboratoire de recherche en sociologie de l'Université de Limoges, pour mener la première étude sociologique en France sur la communauté des auteurs.

En effet, aucune enquête sociologique ne rend compte, en termes de sociologie des professions, des parcours d'auteurs de bande dessinée et de leurs spécificités.

Objectifs généraux de l'étude

L'étude précitée suivra les objectifs généraux suivants :

- Mieux connaître les conditions de vie et les carrières des auteurs de bande dessinée d'Angoulême et de la Charente ;
- Déterminer le poids du territoire et des instances territoriales sur l'ancrage local des auteurs ;
- Mesurer les transferts de compétence et la polyvalence au sein des domaines d'activité des auteurs de bande dessinée et donc l'autonomie relative du champ de la bande dessinée.

Porteur de projet

L'association Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines assurera cette recherche.

L'opération sera menée par un sociologue (Sylvain Aquatias) et un chercheur en histoire visuelle (Alain François).

Calendrier

L'enquête commencera en janvier 2019 et s'étalera sur deux ans. La vague d'entretiens et l'enquête ethnographique auront lieu dans les mêmes temps. Les entretiens seront enregistrés et le décryptage sera fait au fur et à mesure.

L'objectif est de disposer de la quasi-totalité des entretiens en septembre 2020, et ainsi commencer leur analyse. Celle-ci pourra être complétée, si des questionnements émergent, par quelques entretiens complémentaires permettant de l'affiner.

La rédaction du rapport final sera réalisée entre juin et décembre 2020.

Budget prévisionnel:

Dépenses	2019-2020	Recettes	2019	2020	Total
Frais d'enquêtes (transport et matériel)	7 724 €	GrandAngoulême	4 000 €	4 000 €	8 000 €
Rémunération	20 550 €	Magelis	5 000 €	5 000 €	10 000 €
Frais de gestion	3 392 €	Cité internationale de la bande dessinée et de l'image	1 000 €	1 000 €	2 000 €
		Université de Limoges	5 833 €	5 833 €	11 666 €
Total	31 666 €	Total	15 833 €	15 833 €	31 666 €

Vu l'avis favorable de la commission Politiques et équipements communautaires du 18 juin 2019,

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 4 000 € pour l'année 2019 à l'association Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines pour une étude sociologique sur la communauté des auteurs et autrices de bande dessinée,

D'APPROUVER la convention passée entre GrandAngoulême, Magélis, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et l'association Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines ayant pour objet une étude sur les conditions de vie et le déroulement de carrière d'un échantillon représentatif d'auteurs de bande dessinée résidant en Charente,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 juillet 2019	<u>Affiché le :</u> 10 juillet 2019



LABORATOIRE DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

Association Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines (LRSH)
Loi 1901 non assujettie à la TVA (TVA non applicable, article 293 B-I du CGI)
12 rue du 11 novembre 1918 – 93500 Pantin
SIRET : 44323326700048 APE : 7220 Z

CONVENTION SIMPLIFIEE D'OBJECTIFS
--

Entre,
D'une part,

LE PÔLE MAGELIS,
Sis au 3, rue de la Charente, 16000 ANGOULÊME,
identifié au SIREN sous le n°...
Représentée par son Directeur Général des Services, Frédéric CROS

La communauté d'agglomération LE GRAND ANGOULÊME
Sis au situé 25, Boulevard Besson Bey, 16023, ANGOULÊME,
identifiée au SIREN sous le n°...
Représentée par son Président, Jean-François DAURÉ

LA CITE INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINÉE ET DE L'IMAGE,
Sis au 121, rue de Bordeaux, 16000, ANGOULÊME
identifiée au SIREN sous le n°...
Représentée par son Directeur Général, Pierre LUNGHERETTI

Désignés sous le terme « les contractants » ci-dessous

Et,
D'autre part,

L'association Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines (LRSH), association loi 1901 non assujettie à la TVA, dont le siège est au 12 rue du 11 novembre 1918 – 93500 Pantin et l'annexe principale au **33, rue Watteau, 87000 Limoges**, identifiée au SIRET sous le n° 443 233 267 000 48
Représentée par Madame Sara Frume, sa présidente,

Désignée sous le terme « l'association » ci-dessous

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par l'association LRSH, « Conditions de vie des auteurs de bande dessinée francophone en Charente et effets de champ », conforme à son objet statutaire ;

Considérant les objectifs généraux des contractants en matière de connaissance et de soutien au secteur de l'Image ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique.

Article 1 OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage à effectuer des actions conformes à son objet social. Pour leur part, les contractants s'engagent à financer une partie de cette réalisation, dans les termes définis ci-dessous.

Article 2 DESCRIPTIF DE L'ACTION CONCERNEE

L'association LRSH assurera une recherche sur les conditions de vie et le déroulement de carrière d'un échantillon représentatif d'auteurs de bande dessinée résidant en Charente. L'opération sera menée par un sociologue (Sylvain Aquatias) et un chercheur en histoire visuelle (Alain François). Les entretiens seront confidentiels et anonymes et leur traitement fera l'objet d'une analyse en termes de déroulement de carrière, en en spécifiant les étapes et en en restituant les logiques tant générales que locales.

Article 3 DUREE DE LA RECHERCHE

La recherche s'effectuera de juillet 2019 à décembre 2020.

Article 4 DROIT DES DONNEES ET DE PUBLICATION

Les chercheurs, tenus à garantir la confidentialité des données, gardent tout droit sur celles-ci, ainsi que sur la publication de tout travail ultérieur sur la base de ces données. Le rapport de recherche sera transmis aux contractants et sera dans le domaine public. Le rapport dans sa totalité sera publiée sur le site Internet de l'association consultable à l'adresse suivante : <http://www.lrsh.fr>

Article 5 INFORMATION DES CONTRACTANTS

Les chercheurs s'engagent à présenter l'état de leurs travaux devant les instances jugées nécessaires par chacun des contractants une fois l'année, à une date convenue mutuellement, ainsi qu'à la fin de la recherche pour une restitution finale.

Article 6 FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ET VERSEMENT

Les contractants s'engagent à verser à l'association un montant total de 22 000 euros répartis comme suit :

Le pôle Magelis : 5000 euros par an pendant deux ans

La communauté d'agglomération Le Grand Angoulême : 4000 euros par an pendant deux ans

La Cité Internationale de la Bande dessinée et de l'Image : 1000 euros par an pendant deux ans

Le montant alloué à la prestation sera réglé en deux versements chaque année, soit :

En 2019 :

- 50% à signature de la convention.
- 50% au rendu d'un document d'étape en décembre 2019

En 2020 :

- 50% en mars 2020.
- 50 % au rendu du rapport final en décembre 2020.

Article 7 AUTRES ENGAGEMENTS

L'association LRSH s'engage à informer les contractants sur les faits suivants :

- modification de statuts,
- projet de cessation d'activité.

Article 8 AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 9 RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 10 CONTESTATIONS RELATIVES AU CONTRAT

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Angoulême,
Le

Pour LRSH,
Sara FRUME,
Présidente

Pour le Pôle MAGELIS,
Frédéric CROS,
Directeur Général des
Services

Pour le GRAND
ANGOULÊME,
Jean-François DAURÉ,
Président

Pour la CIBDI,
Pierre LUNGHERETTI,
Directeur Général